

## Résolutions - Assemblée générale 2021

### Conseil des Chevaux Hauts-de-France

#### Résolutions soumises à l'assemblée générale annuelle :

##### **1<sup>ère</sup> résolution : Approbation du rapport d'activité 2020.**

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport d'activité présenté au nom du conseil d'administration par le secrétaire Richard CREPON approuve ce rapport.

##### **2<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes.**

L'assemblée générale ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport financier présentée par le trésorier et le rapport du commissaire aux comptes, approuve le bilan et le compte de résultat 2020 lequel présente un excédent de 69 628,96 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion pour l'exercice 2020.

##### **3<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat de l'exercice.**

Sur proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle décide de reporter en solde de report à nouveau le résultat de l'exercice 2020.

##### **4<sup>ème</sup> résolution : Rapport spécial du Commissaire aux comptes.**

Après lecture par le commissaire aux comptes de son rapport spécial indiquant l'absence de convention réglementée nouvelle, l'assemblée approuve les termes dudit rapport.

##### **5<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du Commissaire aux comptes.**

Dans le cadre du renouvellement du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale choisit de renouveler le mandat du cabinet IN EXTENSO Nord Audit 46, rue des Canonniers 59002 Lille Cedex comme Commissaire aux comptes pour une durée de 6 exercices (*jusqu'aux comptes clos le 31/12/2026*).

##### **6<sup>ème</sup> résolution : Montant des cotisations 2021.**

L'assemblée générale après avoir entendu la proposition des cotisations 2021 approuve ces cotisations.

##### **7<sup>ème</sup> résolution : Approbation du budget 2021.**

L'assemblée générale après avoir entendu la proposition de budget 2021 approuve ce budget.

##### **8<sup>ème</sup> résolution : Dépôts des comptes sur internet :**

« L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales. »

#### **Assemblée générale prévue le 29 octobre 2021.**